



Proclamation des résultats le 21 mai 2000. De g. à dr.: Jacqueline Maurer-Mayor, présidente du Conseil d'Etat, Claude Ruey, chef du DIRE, et Pierre Grandjean, président de l'Union des communes vaudoises.

N° 64
29 mai 2000
Bimensuel

Dans ce numéro



MODERNISATION

Convention entre l'Etat et l'Université **2**



EMPLOI

21 postes vacants **4**



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine **7**



MEMENTO

Curiosités horlogères à Puidoux **8**

Un gros OUI pour EtaCom

Le peuple vaudois a approuvé à une majorité de 64,3% la création d'un fonds de péréquation entre les communes. Cette victoire très nette confirme la volonté des Vaudois de réduire les disparités fiscales entre les communes. Elle permet au Conseil d'Etat et à l'Union des communes vaudoises

de poursuivre sereinement le développement du programme EtaCom, en vue d'une répartition des tâches et des charges plus claire et plus rationnelle entre l'Etat et les communes.

Page 3

L'aménagement du territoire sera participatif

Le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle démarche participative pour mener la révision du plan directeur. Il répond ainsi à la demande du Grand Conseil qui veut que les régions, les communes et tous les milieux concernés par l'aménagement du territoire cantonal soient associés à l'évaluation du plan de 1987 et à l'élaboration du nouveau plan directeur.

La démarche prévoit deux étapes. D'ici la fin de la présente législature, soit en automne 2001,

le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil les lignes directrices de la politique cantonale d'aménagement du territoire. Au cours de la législature suivante (2002-2005), les mesures du futur plan directeur cantonal seront élaborées; elles permettront de concrétiser les objectifs fixés dans les lignes directrices.

A travers une telle démarche, le Conseil d'Etat veut initier une nouvelle culture d'aménagement qui privilégie l'écoute des préoccupations des citoyens. Cette démarche suppose un effort d'information et de communication inédit, qui se traduira notamment par l'organisation de nombreux débats publics dans les différentes régions du canton.





A vendre: Mazda 323F 1,5l., 1994, 123'000 km. Parfait état d'entretien, tous services Mazda effectués; équipements spéciaux d'usine Fr. 4'000.-, ABS, Airbag conducteur et passager, T.O. électrique, verrouillage central, vitres électriques. Prix: Fr. 8'000.-
Tél. 022/364 24 51 (le soir).

A vendre: Renault Twingo verte, très bon état, octobre 93, expertisée, 62'000 km, traitement teflon, pneus été-hiver montés sur jantes. Fr. 5'500.-
Tél. 316 40 42 ou 078/625 98 99.

A vendre: moto Honda Dominator 650 de 1995, expertisée en février 99, 16'000 km, parfait état, pneu arrière neuf, kit de chaîne neuf. Couleur: noir/grise. Prix: Fr. 4'500.- à discuter.
Tél. 021/826 15 41 (dès 18h).

A sous-louer: à 10 mn à pied de la gare de Lausanne, 2 bureaux spacieux, avec salle commune équipée (fax, photocopieuse). Loyer: Fr. 750.-/mois.
Tél. 021/729 92 66 (le soir).

A louer: appartement 6 pièces à Ville-neuve, à 5 mn de l'autoroute, dans petit hameau tranquille. 160 m², 3 chambres à coucher, 2 salles d'eau, jardin, places de parc.
Tél. 021/960 46 48.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Vers une «convention d'objectifs» entre l'Etat et l'Université

Le contrat de prestations au sens strict ne convenait pas à l'Université. La transparence de sa gestion et le contrôle de ses résultats se fera à travers une «convention d'objectifs».

Un projet de convention d'objectifs entre l'Etat de Vaud et l'Université de Lausanne va être élaboré par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), en concertation avec le Rectorat de l'Université et en collaboration avec la Démarche de modernisation de l'Etat (DM). Le Conseil d'Etat en a décidé le principe lors de sa séance du 22 mai. Ce projet de convention accompagnera en automne la demande au Grand Conseil de poursuivre pour la période 2000-2004 à l'UNIL le régime financier provisoire de conduite budgétaire par groupes.

La «nouvelle gestion publique» adaptée à la réalité universitaire

La convention d'objectifs doit permettre de promouvoir à l'Université les principes de la «nouvelle gestion publique» en adaptant leur forme à la réalité du monde universitaire. Elle sera soumise, directement ou par analogie, au décret du Grand Conseil sur les contrats de prestation.

L'Université et la société entretiennent des liens complexes. Il n'est pas aisé de les réduire à des prestations mesurables. Au printemps 1999, la commission extraparlamentaire chargée d'examiner l'avant-projet de nouvelle loi sur l'Université a souhaité qu'un type particulier de contrat entre l'Etat et l'UNIL soit trouvé pour tenir compte de ces spécificités.

L'Université fournit des prestations dont certains effets sont diffus et prolongés. Les «clients» de ces prestations, notamment les étudiants, ne se laissent guère ranger dans des groupes homogènes. Le contrôle effectif de ces prestations par l'autorité politique et la mesure précise de leur efficacité sont dès lors difficiles à mettre en œuvre, et le coût en serait élevé.

Face à ces problèmes, la notion de «convention d'objectifs» offre une solution souple, permettant à l'Etat et à l'Université de se mettre d'accord sur des objectifs stratégiques pour une durée de 4 ans. Des indicateurs seront précisés pour évaluer le degré d'accomplissement de ces objectifs. Cette convention d'objectifs peut être considérée comme une première étape vers une plus grande transparence des prestations fournies par l'Université.

Outre l'amélioration de la qualité dans les trois principales missions de l'UNIL, enseignement, recherche et développement, les objectifs principaux sur lesquels portera la convention toucheront notamment à la réalisation du programme prioritaire «Sciences, Vie, Société» en collaboration avec l'Université de Genève et l'EPFL, à la politique d'internationalisation de la Haute école, et au développement de procédures d'évaluation, de renforcement des formations postgraduées et de formation continue. (com.)



Le Cipret met à disposition une brochure d'information

Dans le cadre du programme de prévention «Une administration sans fumée mais pas sans fumeurs» (voir *La Gazette* N° 62 du 1^{er} mai), le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (Cipret) vient de sortir une brochure d'information.

Elle comprend notamment:

- les objectifs et les étapes de prévention mis en place dans l'administration vaudoise;
- les prestations – individuelles et collectives – offertes par différents organismes dans le canton.

Les collaborateurs de l'Etat qui souhaitent s'en procurer un exemplaire peuvent la commander au Cipret, rue du Simplon 15, 1006 Lausanne, tél. 021/601 06 66 – fax 601 06 67; e-mail boutik@fvls.vd.ch

Les Vaudois acceptent la nouvelle péréquation financière

Civisme et solidarité

Le 21 mai, le peuple vaudois a largement accepté le fonds de péréquation financière réduisant les disparités entre les communes. Le commentaire du Conseil d'Etat.

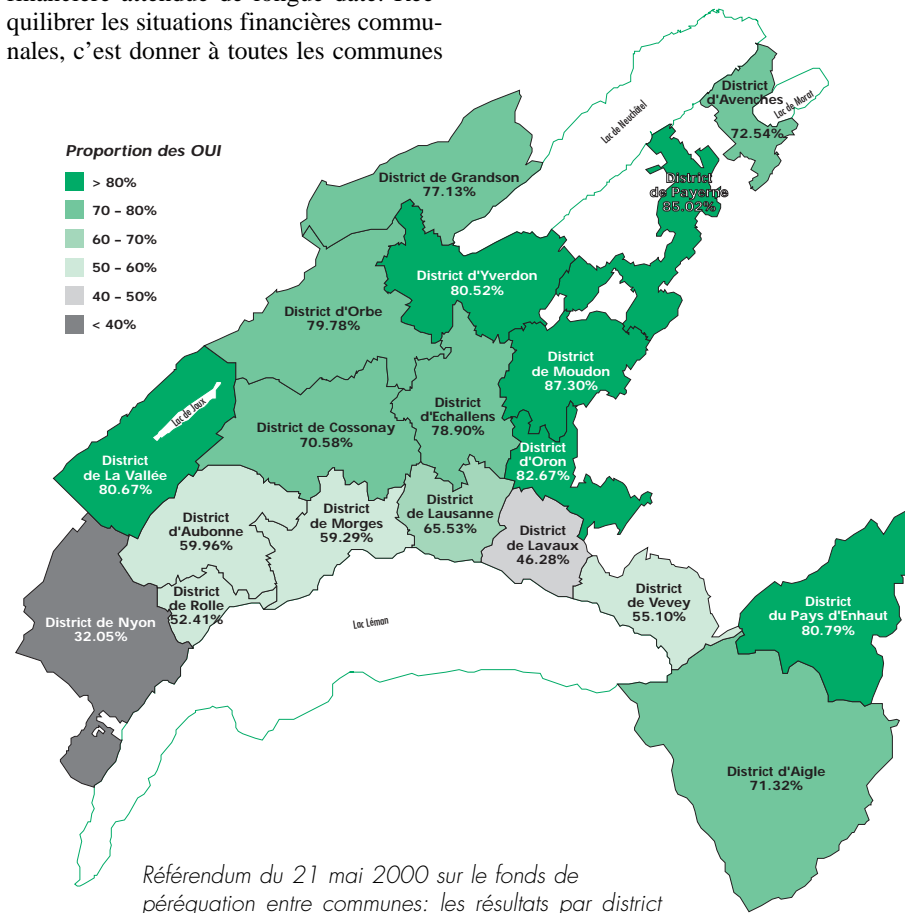
Par 100'357 voix contre 57'784 et une participation de 45,37%, les Vaudois ont accepté ce projet du gouvernement et du parlement, un des éléments de la démarche EtaCom. Le Conseil d'Etat prend acte, avec une vive satisfaction, de ce vote, victoire du civisme et de la solidarité.

Le gouvernement vaudois estime que le peuple l'a doté d'un instrument crédible permettant de conduire efficacement une véritable politique globale des communes, politique entamée avec le désenchevêtrement des tâches et qui se poursuivra par des collaborations, des associations et un développement régional, garant de leur vitalité. Il est aussi de son devoir d'assurer aux communes des conditions de fonctionnement minimales, ce que propose précisément le projet EtaCom.

Cette victoire est également le premier pas vers une modernisation institutionnelle et financière attendue de longue date. Rééquilibrer les situations financières communales, c'est donner à toutes les communes

la possibilité d'accomplir des tâches que le canton pourra leur confier. A cet effet, la péréquation financière garantit à toutes les communes la capacité de remplir leurs obligations, actuelles et futures. C'est donc un gage du transfert aux communes de responsabilités nouvelles et du maintien de leurs responsabilités actuelles, tous éléments auxquels elles tiennent et qu'elles sont le mieux à même d'assumer.

Cette victoire, enfin, est aussi celle de l'Union des communes vaudoises, et c'est un succès significatif de l'esprit de concertation qui s'est développé ces dernières années entre le Canton et les communes. Aux yeux du Conseil d'Etat, les conditions sont désormais réunies pour faire avancer sereinement les démarches de modernisation institutionnelle en cours, dans l'intérêt de la collectivité vaudoise tout entière. (com.)



Détente

Vous avez remarqué? Il y a de la détente dans l'air. Pour la collectivité vaudoise, le début du troisième millénaire est sensiblement moins crispé que la fin du précédent. Des réformes qui paraissaient empêtrées dans des blocages institutionnels ou politiques inextricables peuvent désormais se réaliser dans une certaine sérénité. L'ampleur inespérée du soutien accordé par le peuple vaudois au nouveau système de péréquation entre les communes procède de cette détente générale. Elle marque aussi les limites de campagnes musclées tablant sur la méfiance à l'égard de l'Etat, comme celle qui a été menée par le comité référendaire. Il semble que la plupart des protagonistes de la vie sociale et politique du canton, et le peuple avec eux, soient fatigués des barricades idéologiques et des procès d'intentions.

Ce climat de détente est perceptible également dans le domaine hautement conflictuel des finances publiques. Il est vrai que l'accord ficelé le 3 juin 1999 à l'issue de la Table ronde ne donnera pas, dans le domaine des recettes fiscales, tout ce qu'on en avait espéré. Il est vrai – et normal – que les signataires de cet accord tentent de le réinterpréter en fonction de leur idéologie et des préférences de leur électorat. Il n'en reste pas moins que le ton des débats est plus civil que naguère, et que la base de données incontestées de part et d'autre s'est sensiblement élargie. Les résultats de la Table ronde ne se mesurent pas seulement en francs et en centimes; ils doivent s'apprécier aussi en termes de qualité du dialogue politique.

Les collaborateurs de l'Etat devraient aussi bénéficier de cette détente retrouvée. Le long conflit entre le Conseil d'Etat et les représentants du personnel autour de la révision du statut de la fonction publique a finalement débouché sur une solution. Cette solution, malgré l'opposition de deux syndicats, a rencontré l'assentiment d'une majorité lors de la récente consultation du personnel. Et tout indique que le Grand Conseil approuvera le nouveau statut, moins pour son contenu que, précisément, parce qu'il résulte d'une concertation aboutie. La qualité du service public peut tranquillement reprendre, dans l'ordre de nos préoccupations, la place qui lui revient: la première.

Laurent Rebeaud



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
2042	Adjoint B cl. 27-30 100%	Activité: dirige le Bureau cantonal des prestations psychopédagogiques scolaires en menant à bien le projet d'harmonisation cantonale des prestations psychopédagogiques scolaires en liaison avec la démarche EtaCom et en assumant les responsabilités dévolues au canton dans ce domaine. Entretient et développe des relations avec les instances publiques, privées, locales, cantonales ou nationales impliquées. Indispensable: titre universitaire, avec pratique professionnelle de 8 ans environ. Formation universitaire psychopédagogique et pédagogique de préférence. Pratique en psychologie, logopédie ou psychomotricité. Expérience dans l'enseignement et l'administration.
2079	Economiste cl. 24-28 100%	Activité: suivi du bouclage annuel des comptes de l'Etat ; préparation des documents pour l'analyse et la présentation des comptes ; conduite de projets liés à la modernisation comptable ; responsable de l'évolution de l'outil informatique comptable. Indispensable: licence en sciences économiques avec environ 3 ans de pratique. Ou diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Diplôme de contrôleur de gestion ou licence en sciences économiques. Expérience en comptabilité, de contrôle de gestion et d'analyse financière. Esprit de synthèse, aisance de rédaction. Maîtrise des outils bureautiques.
2080	Economiste cl. 24-28 100%	Activité: analyser l'impact financier et économique du budget et les comptes de mesures ou projets de l'Etat ; préavis à l'intention du chef du département, pour les séances du Conseil d'Etat, les projets des départements ayant des incidences financières ; élaborer et tenir à jour le budget et le plan d'investissement de l'Etat ; organiser et préparer des séances ; effectuer le suivi économique et financier des objets d'investissement. Indispensable: licence en sciences économiques avec environ 3 ans de pratique. Ou diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Diplôme de contrôleur de gestion ou licence en sciences économiques. Expérience en matière de contrôle de gestion, d'analyse financière ou de gestion de projet. Facilité de rédaction, esprit de synthèse. Maîtrise des outils bureautiques.
2096	Maître à l'Ecole de fromagerie de Moudon cl. 24-28 ou Maître d'enseignement professionnel B cl. 23-26, 100%	Activité: enseignement théorique et pratique (dans le cadre d'un laboratoire d'expérimentation) des branches relatives à l'économie laitière, dans le cadre de l'enseignement professionnel et du perfectionnement. Indispensable: diplôme d'ingénieur agronome ou titre universitaire jugé équivalent. Pratique professionnelle de 2 ans environ dans la fromagerie (Maître à l'Ecole de fromagerie de Moudon) ; diplôme d'une école technique supérieure, diplôme de l'ESCEA, brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans environ (Maître d'enseignement prof. B). Diplôme de la Haute Ecole Suisse d'Agronomie (HESA), option économie laitière ou titre jugé équivalent. Expérience de 2 ans dans la fromagerie. Bonne connaissance de la langue allemande. Maîtrise des outils informatiques.
2087	Greffier substitut A cl. 27-31 ou B / cl. 25-29 ou C / cl. 24-28 ou D / cl. 22-25, 50%	Activité: collaborateur personnel du juge, l'assiste en audience et rédige des arrêts ; instruit lui-même certaines affaires par délégation, ce qui inclut la préparation de rapports ou de projets d'arrêts. Indispensable: brevet d'avocat (greffier subs. A) ; doctorat en droit (greffier subs. B) ; licence en droit avec thèse ou licence en droit et pratique professionnelle de 3 ans environ (greffier subs. C) ; licence en droit (greffier subs. D). Lecture de l'allemand juridique, rédaction aisée.
2090	Ingénieur C cl. 22-25 100%	Activité: dans la division des routes cantonales du service des routes à Lausanne, assure la responsabilité technique d'études de projets routiers et de direction des travaux. Collabore avec les mandataires et les entreprises. Indispensable: diplôme d'ingénieur EPF ou ETS, ou inscription au REG A ou REG B, ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 3 ans en règle générale. Expérience de plusieurs années dans le génie civil, en particulier dans la construction routière. Connaissance de l'informatique spécifique à la conception et au dessin de projets routiers.

Bureau des ressources humaines

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

2071	Maître d'enseignement professionnel B en formation cl. 22-24 100%	<p>Activité: enseignement pratique et théorique à des apprentis informaticiens, médiamaticiens et à des techniciens (orientation informatique).</p> <p>Indispensable: diplôme d'une école technique supérieure, inscription au REG B, diplôme de l'ESCEA, brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures ou titre jugé équivalent. Pratique de 2 ans environ. Ou diplôme d'une école supérieure d'arts appliqués ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 4 ans environ. Diplôme fédéral de maître professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le DFJ. Expérience dans le développement WEB (XML, JAVA, ASP), les réseaux (LAN, WAN), les systèmes d'exploitation (Windows NT, Linux). Allemand et anglais bienvenus.</p>
2097	Chef de bureau A cl. 20-23 100%	<p>Activité: assure l'organisation, le fonctionnement et le management d'une section de l'Autorité cantonale de police des étrangers (8 personnes). Traite des dossiers complexes ; effectue des déterminations à sa hiérarchie sur des dossiers particuliers ; participe à la définition de la politique et de la pratique de l'autorité cantonale ; participe ou dirige des groupes de travail ; assure les entretiens sur dossiers avec mandataires et administrés. Assure des tâches de représentation.</p> <p>Indispensable: diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de commerce avec pratique professionnelle de 12 ans environ. Expérience en conduite du personnel, connaissances de l'informatique.</p> <p>Souhaité: connaissance en matière de police des étrangers, bonnes connaissances de l'allemand.</p>
2091	Greffier d'office d'instruction pénale (chargé de la formation) cl. 18-20 100%	<p>Activité: assurer la formation de base des nouveaux collaborateurs de l'office. Collaborer à la formation permanente du personnel. Assurer en matière informatique le conseil aux utilisateurs, notamment lors de l'introduction de nouvelles applications. Collaborer à la définition des divers processus administratifs de travail.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 8 ans environ. Sens de l'organisation et de la pédagogie. Aisance de communication et de rédaction. Rigueur et précision. Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel).</p> <p>Souhaité: expérience dans le domaine judiciaire.</p>
2095	Assistant social A cl. 19-21 ou B / cl. 17-19 100%	<p>Activité: suivi de conducteurs ayant eu un retrait de permis suite à une condamnation pour conduite en état d'ivresse. Intervention après le retrait de permis ou lors de la période suivant la restitution. Travail en réseau (médecin traitant, experts, institutions spécialisées). Responsable d'une région du canton. Déplacements éventuels.</p> <p>Indispensable: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle (assist. social A) ; diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent (assist. social B). Complément de formation si possible dans le domaine des dépendances et plus particulièrement de l'alcoolisme. Sens du service public (travail sur mandat administratif ou judiciaire). Autonomie, capacité d'organisation, compétence évaluative.</p>
2082	Garde forestier de triage cl. 17-19, 100%	<p>Activité: responsable d'un triage comportant principalement les propriétés forestières de l'Etat et de privés. Missions de service à l'extérieur du triage éventuelles.</p> <p>Indispensable: diplôme d'une école de gardes forestiers ou brevet cantonal de garde forestier.</p>
2094	Employé principal d'administration cl. 14-16 50%	<p>Activité: secrétariat au sein d'un laboratoire de la Faculté des sciences. Correspondance et dactylographie en français et en anglais, éventuellement en allemand selon instructions ou sur simple indication, répondre au courrier en l'absence du directeur (30%) ; comptabilité, contrôle des factures, gestion des fonds privés, contrôle des contrats des collaborateurs, économat (45%) ; réalisation informatique de diapositives (10%) ; traductions français/anglais et vice-versa (5%) ; réception, téléphone (5%) ; organisation de séminaires (5%).</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans d'expérience environ. Maîtrise du français et de l'anglais. Bonnes connaissances bureautiques (Word, Excel). Connaissances en comptabilité.</p> <p>Souhaité: connaissance de l'allemand.</p> <p>Particularité: contrat à durée déterminée (31.08.2001). Pourrait cependant être renouvelé pour une durée indéterminée.</p>
2092	Huissier cl. 12-15 100%	<p>Activité: en relation directe avec l'activité gouvernementale, chargé de plusieurs missions de confiance telles que : assurer le service du courrier départemental, le service de soutien lors des séances du Conseil d'Etat et des sessions du Grand Conseil, participer à l'organisation et au déroulement de diverses réceptions ou assumer différentes tâches de support et d'appui logistique au chef de département concerné.</p> <p>Indispensable: CFC requérant 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle environ. Ou expérience professionnelle de 10 ans environ dès la majorité. Personnalité ouverte, dynamique et à l'aise dans les contacts. Bonne culture générale, permis de conduire. Excellente présentation, bonne condition physique, sens de la discrétion, disponibilité.</p>



2089	Employé principal d'administration cl. 14-16 60%	<p>Activité: assure le secrétariat, la bonne circulation des dossiers, l'accueil téléphonique, le classement interne et des déplacements au sein du service dans d'autres secrétariats.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Capacité à effectuer la majorité de ses travaux de manière indépendante et maîtrise de l'informatique. Connaissance de l'allemand souhaitée.</p>
2084	Employé d'administration 100% cl. 10-12 environ 80%	<p>Activité: tâches de secrétariat au sein d'une école professionnelle, liées plus particulièrement aux divisions technique et mécanique. Création d'un système de gestion des dossiers d'étudiants. Tâches ponctuelles d'assistance au directeur adjoint et au secrétariat central.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec une pratique professionnelle de 5 ans environ. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel), capacité à développer de nouveaux outils de travail bureautiques (publipostage, banques de données). Esprit d'initiative et capacité à travailler de manière autonome. Age idéal : 20-40 ans.</p> <p>Particularité: vacances scolaires déduites du salaire; le taux de 80% correspond à un taux moyen sur l'année.</p>
2083	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: saisie de données informatiques, correspondance, tâches particulières selon cahier des charges.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Esprit d'équipe, sens des responsabilités, discrétion. Bonne rédaction et orthographe sûre. Casier judiciaire vierge.</p> <p>Avantages/particularités: restaurant d'entreprise, facilités de parking. Véhicule recommandé.</p>
2064	Ouvrier qualifié cl. 10-12 100%	<p>Activité: entretien du site de Dorigny (environ 100 hectares) : pelouses, prairies, forêts, allées, plantations, arbres et arbustes, terrasses, terrains de sports, voirie, au sein d'une équipe de 9 personnes.</p> <p>Indispensable: CFC requérant 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. CFC de jardinier paysagiste ou titre jugé équivalent. Expérience de quelques années en entreprise paysagiste, bonne connaissance des travaux paysagers et de l'entretien. Esprit d'équipe. Permis de conduire.</p>
2085	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: au sein de l'unité ressources humaines de la Police cantonale, traite de l'ensemble des tâches de secrétariat (correspondance, contacts téléphoniques, saisie de données relatives au personnel, tenue de procès-verbaux).</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Casier judiciaire vierge. Esprit d'initiative, autonomie, discrétion. Facilité de contact, faculté d'adaptation, goût du travail varié. Excellente orthographe, bonnes connaissances informatiques (Word, Excel).</p> <p>Avantages/particularités: restaurant d'entreprise, facilités de parking. Véhicule recommandé.</p>
2081	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: aptitude à travailler sur terminal d'ordinateur ; à desservir la centrale téléphonique, à répondre au public. Bonnes connaissances du traitement de texte MS-Word sur PC.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ.</p>
2093	Gardien d'animaux cl. 8-11 100%	<p>Activité: tâches en lien avec les animaux (90%) : responsable des soins aux souris (nourriture et surveillance). Pendant les périodes de remplacement, également soins aux singes, furets, lapins et rats. Détermination du moment de conception et suivi de la grossesse. Entretien des cages, des locaux d'animalerie, commande de nourriture. Par alternance, soin aux animaux pendant les week-ends et jours fériés. Tâches en lien avec des corps humains (10%) : préparation des cadavres humains légués pour l'enseignement médical. Préparation pour la conservation. Travaux de nettoyage, entretien du stockage des corps et des pièces anatomiques destinées aux démonstrations.</p> <p>Indispensable: CFC de gardien d'animaux ou titre jugé équivalent. Personne organisée, autonome, discrète. Esprit d'équipe, sens des relations humaines, bonne présentation. Permis de conduire.</p>
2086	Employé d'exploitation cl. 4-6 80%	<p>Activité: collaborer à tous les travaux en cuisine et au service d'entretien. Eventuellement, remplacer le chef de cuisine.</p> <p>Indispensable: être âgé de 20 ans au moins, au bénéfice d'une expérience en cuisine dans des hôtels, hôpitaux ou homes et d'une expérience dans un service d'entretien ou en qualité de concierge. Facilité d'intégration et de contact. Aptitude à prendre des responsabilités.</p> <p>Remarque: doit pouvoir travailler entre 12.00 et 14.00. Horaires irréguliers avec activité plus importante en hiver.</p>



Les décisions de la quinzaine

DINF

Département des infrastructures

Une démarche participative pour réviser le plan directeur cantonal

Le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle démarche participative pour mener la révision du plan directeur. Il répond ainsi à la demande du Grand Conseil qui veut que les régions, les communes et tous les milieux concernés par l'aménagement du territoire cantonal soient associés à l'évaluation du plan de 1987 et à l'élaboration du nouveau plan directeur. Le Conseil d'Etat a également décidé de procéder en deux étapes, calquées sur deux législatures.

Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021/316 70 01, Nicole Surchat Vial, responsable de l'aménagement du territoire, 021/316 74 44

Ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains: le Conseil d'Etat demande des explications aux CFF

Très surpris par l'annonce de la réorganisation des ateliers principaux d'Yverdon-les-Bains, le Conseil d'Etat a écrit à M. Benedikt Weibel, président de la direction des CFF. Il demande une rencontre afin d'être renseigné avec précision sur les conséquences que ce projet pourrait avoir sur l'emploi. D'après les estimations des syndicats, 200 à 250 emplois pourraient être supprimés. Dans le même courrier, le gouvernement fait part de la vive préoccupation du Grand Conseil et des autorités de la commune d'Yverdon-les-Bains.

Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021/316 70 01

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

En consultation: modifications de la loi applicable aux EMS

Le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de modification de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins.

Ce projet concerne en premier lieu les établissements médico-sociaux (EMS). Il prévoit notamment de limiter les formes juridiques admises en excluant les raisons individuelles, et de donner à l'Etat la compétence de fixer des normes de rémunération pour le personnel administratif et les directeurs des EMS. Ce projet fait partie des me-

sures correctrices annoncées par le Département de la santé et de l'action sociale lors de la publication du dernier du Contrôle cantonal des finances sur les EMS.

Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021/316 50 00

Création d'un fonds pour le renforcement du financement cantonal en matière d'asile

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement instituant la création d'un fonds pour le renforcement du financement cantonal en matière d'asile.

Alimenté grâce à des économies d'échelle résultant d'une gestion centralisée, ce fonds permettra de soutenir financièrement un certain nombre d'actions entreprises dans le domaine de la politique cantonale de l'asile.

*Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 52 00
Gérald Rohrbach, section coordination cantonale de l'asile et de l'aide aux victimes, d'infraction, 021/316 51 81*

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Contrôle parlementaire sur la Haute Ecole Spécialisée en Suisse Occidentale

La Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO), récemment adoptée par la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), a été acceptée par le Conseil d'Etat et transmise au Grand Conseil. Cette convention permettra, à terme, d'élargir les compétences des parlements des cantons concordataires (VD, GE, FR, VS, NE, JU) en matière de contrôle sur la HES-SO, ainsi que sur de futures institutions intercantionales dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Morella Frutiger, secrétaire aux affaires intercantionales, 021/316 44 12

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Accueil des réfugiés de la violence: abrogation de l'arrêté du 12 avril 1999

Compte tenu de l'arrivée prévisible de réfugiés de la violence en provenance du Kosovo, le Conseil d'Etat a adopté en avril 1999 un arrêté obligeant les communes à mettre à disposition leurs constructions de protection civile.

Avec la fin des hostilités, le nombre de places d'hébergement a été réduit et les centres de Blonay, Lutry, St-Prex, Pully et Bussigny ont pu être fermés. Au vu de la situation actuelle, le Conseil d'Etat a décidé d'abroger cet arrêté et de lever le dispositif «AREKO» mis en place au printemps 98 pour organiser cet accueil.

Olivier Durngat, chef du Service de la sécurité civile et militaire, 021/316 51 01

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Vers une convention d'objectifs entre l'Etat et l'Université de Lausanne

Un projet de convention d'objectifs entre l'Etat de Vaud et l'Université de Lausanne va être élaboré par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) en concertation avec le Rectorat de l'Université de Lausanne (UNIL) et en collaboration avec la Démarche de modernisation de l'Etat (DM). Outre les objectifs sur lesquels les parties se seront mises d'accord, le projet de convention comportera la définition d'indicateurs devant permettre d'évaluer leur degré de réalisation. Le projet accompagnera en automne la demande que le Gouvernement fera au Grand Conseil de poursuivre, pour la période 2000-2004 à l'UNIL, le régime financier provisoire de conduite budgétaire par groupes.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

DFIN

Département des finances

Financement par l'Etat de rachat aux années d'assurances à la Caisse de pensions

En réponse à une interpellation de la députée Christiane Jaquet-Berger portant sur le financement par l'Etat de rachat aux années d'assurance à la Caisse de pensions, le Conseil d'Etat a rappelé qu'une telle mesure est exceptionnelle. Le nombre de cas enregistrés et les montants consacrés le démontrent. Le Conseil d'Etat n'entend pas étendre cette pratique. L'Université, où cette aide fut plus souvent pratiquée pour les professeurs ordinaires, a renoncé à cette aide depuis le début de cette année en application d'une mesure de la Table ronde.

Filip Grund, Service du personnel, 021/316 19 23

Modification des conditions d'affiliation à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

M. le député Haury a déposé une motion, transformée en postulat, au terme duquel il demande une modification des conditions d'affiliation à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) pour toute personne nouvellement engagée à partir du 1^{er} janvier 2000. Le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil, sous la forme d'un rapport intermédiaire, qu'il répondra à ce postulat dans le cadre de la présentation de la modification de la loi sur la CPEV, soumise cet automne au Grand Conseil.

Filip Grund, Service du personnel, 021/316 19 23

Curiosités à Puidoux

Peu connu, le Musée des curiosités horlogères de Puidoux recense de grands et petits bijoux, du morbier classique à la pendulette italienne.

Le Musée de Puidoux doit sa naissance à la passion d'un homme, Roger Donzé, qui durant toute sa vie et sans être du métier a collectionné des pièces d'horlogerie. Ecumant les marchés aux puces, il a aussi arpenté les salles de vente aux enchères de Suisse et de France, se rendant acquéreur d'innombrables curiosités. Et sa collection s'est enrichie en 1973, date à laquelle il rachète le musée de la montre de Tramelan.



Roger Donzé a visité durant quarante ans les marchés aux puces et les salles de vente.

Plaisir visuel

Le musée compte plus de 3'000 montres-pendules et vieilles machines et outillage d'horloger. Toutes cataloguées et exposées

dans six vitrines selon des critères thématiques (outillage de l'horloger, montres anciennes, montres suisses à complication, etc.). Objet de prestige, la montre a suscité des créations très originales, et fut élevée souvent au rang de bijou. Le



Une pièce exceptionnelle: la «Frauenmünster».

Musée dispose, entre autres, d'une très belle collection d'émaux de Genève datant de la fin du XIXe. A côté des richesses classiques



Lorsque la montre est élevée au rang de bijou.

(horloges, morbiers), on découvre quelques raretés, telle cette miniature de la *Frauenmünsterkapelle* de Munich: la sonnerie des heures est opérée par une bille qui descend dans le socle et déclenche le carillon, la bille remontant ensuite par une crémaillère. On y trouve aussi des pièces qui méritent bien leur appellation de «curiosité», telle cette pendulette italienne avec déclenchement d'une machine à café... Ou encore des instruments de marine, un mouvement de pendule d'édifice. D'ailleurs, Roger Donzé n'a pas hésité à racheter celui du Gymnase de la Cité de Lausanne.

Restitution historique

Au-delà du plaisir visuel que l'on ressent à la vue de ces objets, on est convié à refaire l'histoire de l'horlogerie. Non seulement le catalogue mis à disposition du visiteur contient des informations très détaillées, mais chaque pièce a également droit à une photo couleur de son mouvement. Pour compléter l'aspect documentaire de son musée, Roger Donzé a installé dans une des ailes une bibliothèque spécialisée qui ressemble à une véritable encyclopédie de l'horlogerie. Une passion qui devrait en susciter ou en rencontrer d'autres durant toute la belle saison!

D.G.

Musée des curiosités horlogères à Puidoux. Jusqu'au 30 septembre: ouvert tous les samedis et dimanches de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30. Sur demande, dès 10 personnes, tous les jours. Tél. 021/946 32 12 - fax 021/946 23 10.

Expositions

Fondation Claude Verdan, Lausanne. «Organes»: voyages à l'intérieur du corps humain, sculptures interactives de Jan Niedojadlo. Jusqu'au 16 juillet.

Musée historique, Lausanne. Erling Mandelmann: rencontres, portraits fin de siècle, trent-cinq ans de photo journalisme. Jusqu'au 18 juin.

Musée de l'histoire estudiantine, Assens. L'histoire des sociétés d'étudiants et des universités. Permanent.

Musée Alexis-Forel, Morges. Le livre d'artiste: œuvres de Claire Nydegger et Pietro Sarto. Jusqu'au 18 juin. Le jardin de Boucard. Jusqu'au 27 août.

Du triton alpestre au lapin de garenne

Patauger dans la boue, se vautrer dans la neige, passer ses nuits dans le froid glacial à guetter patiemment qu'une loutre daigne montrer sa frimousse dans l'ouverture laissée par la glace, ou qu'une hermine fasse la



chandelle en sortant d'une galerie souterraine peut être créatif. Preuve en est l'ouvrage dédié à la faune suisse dans toute sa diversité, conçu par l'éditeur et photographe animalier Daniel Aubort, qui, à force de patience a réussi à compiler de splendides photographies rassemblées dans un ouvrage qui vient de paraître aux Editions Aubort. Daniel Cherix, conservateur au Musée cantonal de zoologie et professeur à l'Institut d'écologie de l'Université de Lausanne, signe le texte de l'ouvrage. Les deux auteurs ont adopté une présentation originale basée sur la nouvelle typologie des milieux suisses. Au moment où l'on commence à se préoccuper vraiment de la biodiversité dans notre pays, ils ont voulu offrir une vision actuelle de notre faune en parlant aussi bien des espèces abondantes que menacées, que ce soit dans la nature ou dans le cœur des villes. A découvrir.

Vies animales, le choix du milieu de Daniel Cherix et Daniel Aubort. Editions Daniel Aubort, Montreux, avril 2000.